

Editeur responsable
Roberti Philippe-Auguste
ferme Malplaquée
rue A. Beguin, 11
5070 Sart-Saint-Laurent

Belgique-
België
P.P.- P.B.
6220 Fleurus
BC 23173
P912111

ESCADRILLE D-2-Z-Z
FLEURS A 2H

PERIODIQUE BIMESTRIEL

2022

N°1 février 2022

BIEN REÇU

UNION ROYALE DES RUCHERS WALLONS

LA PLANCHE D'ENVOL...

Sections associées
de Fosses-la-Ville et
de Wépion-Namur

Le 9 février 13h30, assemblée générale statutaire
suivie de la conférence donnée par Aurélien Nonet
Attention : changement de local

0.6 € Gratuit pour les membres

La recette du mois

Manchon de canard au miel et aux piments

Amuse-bouches

Ingrédients :

Environ 12 manchons (ailes) de canard, 6 cuillères à soupe de miel liquide, 3 cuillères à soupe de graines de sésame, 3 cuillères à soupe de sauce de soja, ½ cuillère à café de piment en poudre, sel fin, poivre noir du moulin

Préparation :

Mélanger ensemble dans un plat creux pouvant aller au four, le miel avec les graines de sésame, la sauce de soja et le piment en poudre

Incorporer ensuite dans la sauce les manchons de canard, en les mélangeant bien à la sauce

Couvrir le plat avec un film alimentaire transparent et le laisser mariner à température ambiante pendant 24 heures

Le lendemain, environ 30 minutes avant de servir, préchauffer le four à 200°C

Retirer le film alimentaire du plat et bien mélanger les manchons dans leur jus de marinade

Mettre ensuite le plat au four pour une cuisson d'environ 20 minutes, en retournant régulièrement les manchons dans leur jus de cuisson en cours de cuisson

Présentation :

Saler et poivrer, puis servir les manchons chauds ou tièdes dans de petits bois individuels pour accompagner vos apéritifs

La planche d'envol ASBL - Fosses-la-Ville

Les membres du comité

ROBERTI Philippe-Auguste

- Président de l'ASBL, Directeur des cours et programmes de l'école apicole et inscriptions
071/71 29 67 – 0476 362 967 – philippe-auguste.roberti@skynet.be

JASSOGNE Luc

- Secrétaire
071 76 05 11 – luc.jassogne@hotmail.com

NELIS Patricia

- Bibliothécaire et vice-secrétaire
0494 421 908 – p-nelis@hotmail.com

GOFFIN Frédéric

- 0486 512 242 – info@majelo.be

NONET Aurélien

- Trésorier, responsable du site internet et des cours en ligne, vice responsable des achats
0491 560 405 – aurelien.nonet@gmail.com

DEBRICHY Pierre

- Responsable des achats et de l'opération sirop de nourrissage
071 76 09 64 – 0478 521 682 – pierre.debrichy@skynet.be

LEFEVRE Raoul

- Gestion et tenue du rucher
071 71 20 86 – 0478 342 733 – raoullefevre@hotmail.com

PEPERMANS Marc

- Gestion et tenue du rucher, vice responsable de l'opération sirop
0485 435 973 – marc.pepermans@ymail.com

LARDINOIS Xavier

- Gestion et tenue du rucher
0498 738 130 – xavier.lardinois@gmail.com

LAUWAET Stany

- Gestion et tenue du rucher
0475 801 023 – laydeg17@skynet.be

KALKMAN Jean-Pierre

- Gestion et tenue du rucher
0468 363 559 – verokalkmann@hotmail.com

DELWICHE Pierre

- Entretien des alentours du rucher et aide au suivi des colonies
delwichepierre@hotmail.com

JANSSENS André

- Rapporteur de conférences et revue « la planche d'envol »
071 71 14 73 – 0479 325 568 – ajflv10@gmail.com

DE BAST Albert

- Revue « la planche d'envol »
071 71 35 15 – albert.debast@proximus.be

BARTHELEMY Claude

- Président d'honneur de l'ASBL 071 71 31 54 – 0496 249 037

Site WEB : <http://www.laplanchedenvol.be>

Assemblée générale statutaire le 19 février 2022 à 13h30. Ordre du jour

1. Bienvenue du Président
2. Prise des présences (Patricia)
3. Lecture et approbation du PV de l'AG du 12 février 2021 (Patricia)
4. Rapport des activités de l'ASBL :
 - Cours d'apiculture - François (1^{ère} - 2^e) et Philippe-Auguste (Élevage de Reines)
 - Rappelons que l'école a déménagé au n° 51 de la rue de Stierlinsart à Bambois (Locaux gérés par l'ASBL IDEF). Et à Sart-St-Laurent pour l'élevage de reines.
 - Le rucher est installé dans la prairie à l'arrière des maisons n° 55 et 57 de la même rue (cours de 1^{ère} et 2^{ème}).
 - La revue (André)
 - Dénombrement des colonies (Ph.-A)
 - Assurance : (Attestation de l'URRW via Jean-Pierre Sépulchre)
 - Internet (Aurélien)
 - Achat en commun :
 - Achat groupé chez Beebox, le 5 mars 2022 (Pierre).
 - Paires de cônes Jabeprode pour la construction d'un piège à frelons asiatiques. (Pierre).
 - Encirage : 5€ le corps et 3€ la hausse (Ph.-A)
 - Comptes 2021 de l'ASBL présentation par le trésorier (Aurélien)
 - Rapport des commissaires aux comptes et approbation des comptes (Philippe P. et X.)

Certains de ces métabolites présentent par ailleurs des durées de vie beaucoup plus longues et des niveaux de toxicité plus élevés que la molécule-mère du sulfoxaflor. Chez certains insectes comme chez les aphides de la pêche verte (*Myzus persicae*), il est prouvé que la toxicité du sulfoxaflor est au moins égale, sinon supérieure, à celle des néonicotinoïdes. En septembre 2015, les États-Unis interdisent la commercialisation du sulfoxaflor sur le sol américain, mais cette interdiction est révoquée en 2019 par l'Environmental Protection Agency (EPA), sous l'impulsion dérégulatrice du président Donald Trump. Néanmoins, en janvier 2021, la justice américaine interdit une nouvelle fois l'usage du sulfoxaflor.

Le flupyradifurone est lui aussi reconnu pour avoir une forte toxicité sur les pollinisateurs, notamment les abeilles. En effet, des études scientifiques estiment que le pollen et le nectar des fleurs cultivées contiendraient de hautes doses de résidus de flupyradifurone. À une dose supérieure à 1,2 microgrammes, la molécule est considérée comme extrêmement toxique pour l'abeille. Par ailleurs, le traitement en parallèle avec des fongicides de la famille des azoles induit un phénomène de synergie, entraînant une toxicité 116 fois supérieure par voie de contact et 6 fois supérieure par voie orale. Sur les étiquettes de ce produit, Bayer notifie qu'il est interdit de le mélanger avec des fongicides mais les pollinisateurs peuvent être exposés à ces différents pesticides en butinant diverses plantes contaminées.

Extrait de la revue Pollinis
info@pollinis.org

Qualifiées de « néonicotinoïdes cachés », « nouveaux néonicotinoïdes » ou encore « néonicotinoïdes nouvelle génération », ils présentent le même mode d'action que les néonicotinoïdes : ils agissent sur le système nerveux central des insectes en provoquant une excitation constante des récepteurs nicotiniques à l'acétylcholine (nAChRs), ce qui amène à la paralysie puis à la mort.

Tout comme les néonicotinoïdes, ces insecticides agissent de manière non ciblée, touchant un large spectre d'organismes, notamment les abeilles et les pollinisateurs. Ce sont également des pesticides dits « systémiques », souvent commercialisés sous forme de semences enrobées (les graines sont enduites du produit) : les molécules sont alors transportées par la sève de la plante au fur et à mesure de sa croissance, jusque dans le pollen et le nectar des fleurs. Utilisés de cette façon, ils sont équivalents à un traitement préventif, et non curatif : la substance active se retrouve dans l'environnement, et ce même si aucune attaque de ravageurs ne devait se produire au cours de la croissance de la plante.

Quels sont leurs effets ?

Aux États Unis, le département d'agriculture du Minnesota reconnaît la forte toxicité du sulfoxaflor sur les pollinisateurs, les abeilles étant en première ligne, et le considère comme agent potentiellement cancérigène pour l'homme. Comme la plupart des insecticides, le sulfoxaflor se dégrade dans le sol, et les résidus (métabolites) restent présents dans l'environnement. Selon l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, ces métabolites peuvent se retrouver dans les eaux de surfaces ainsi que dans les nappes phréatiques, et par conséquent dans l'eau potable.

- Budget 2022 de l'ASBL (Aurélien, Ph.-A)
 - Cotisation et services rendus aux apiculteurs (revue, cours...)
 - Expositions : Bambois, Maredsous...
 - Autres projets ?

5. Modification des Statuts : Article 22 paragraphe 2 (Ph.-A.)

« Le nombre des administrateurs sera toujours inférieur d'une unité au moins par rapport au nombre de membres. Leur nombre maximum sera de huit. »

PROPOSITION :

Il est demandé à l'Assemblée générale de porter le nombre d'administrateurs à douze.

6. Élections au Conseil d'administration de l'ASBL. Huit (ou douze, suivant au vote de l'AG au point 3.) postes sont à pourvoir :

- Ne se représente pas et sont donc repris comme « démissionnaires » : Frédéric Goffin, Pierre Delwiche, Andy Bisoffi, Raoul Lefebvre, Luc Jassogne, Xavier Lardinois, Jean-Pierre Kalkman.
- Sont sortants et rééligibles : André Janssens, Patricia Nélis, Aurélien Nonet, Marc Pepermans et Philippe-Auguste Roberti.

7. Appel aux candidatures :

- Cinq (ou sept suivant le vote de l'AG au point 3.) postes sont à pourvoir au sein du Conseil d'Administration.
 - Les candidatures peuvent être adressées par écrit, et ce jusqu'au 15 février 2022 par la poste, ou jusqu'au 18 février 2022, par courriel : Au Président, M. Philippe-Auguste Roberti, rue Malplaquée, 1 à 5070 Fosses-la-Ville, adresse courriel : "philippe-auguste.roberti@skynet.be".

- Ou encore à l'Assemblée Générale pour une raison devant être acceptée par l'A.G.
- Si vous ne pouvez venir à l'AG et que vous désirez participer aux décisions de l'ASBL, veuillez impérativement donner procuration à un membre de l'ASBL qui s'y rendra et de prévenir le président du nom de ce membre. (Attention un membre ne peut avoir qu'une seule procuration.)
Nous espérons vous voir nombreux à notre Assemblée générale.

8. Divers.

9. L'AG sera suivie, à **14h30**, de la conférence donnée par Aurélien Nonet.

10. Conférences de l'année 2022 :

- 12 mars 2022 : Construction d'un piège à frelons (à l'atelier de Pierre Debrichy).
- 11 juin 2022 : Comment valoriser la cire et fabriquer simplement un hydromel (Delsaux Jonathan).
- 13 août 2022 : L'Ergonomiel : présentation et utilisation pendant une saison (Pierre Debrichy).

Prochaine réunion

Le samedi **19 février à 14h30**, la conférence sera donnée par Aurélien Nonet : Lutte contre varroa par la sélection d'une abeille résistante, et encodages des pedigrees et données des reines dans Queenbase.

Attention au changement de local : Les conférences et les diverses réunions se donneront désormais dans les locaux de l'IDEF, rue de Stierlinsart, 51 à Bambois (Fosses-la-Ville) (à plus ou moins 300 mètres du château d'eau)

Néonicotinoïdes cachés : le jeu de dupes de l'industrie agrochimique

Alors que l'Europe commençait à interdire les néonicotinoïdes, l'industrie agrochimique est parvenue à faire homologuer des insecticides au mode d'action pourtant équivalent, en inventant de nouvelles catégories. Sulfoxaflor et flupyradifurone : les « néonicotinoïdes cachés » sont tout aussi toxiques pour l'environnement et les pollinisateurs.

Alors que pointaient en Europe des interdictions contre certaines molécules néonicotinoïdes, les firmes agrochimiques ont mis au point de nouvelles substances actives pour leur succéder et pallier le manque à gagner colossal que représenterait la fin de ces insecticides, les plus utilisés sur les grandes cultures en Europe. De nouveaux « tueurs d'abeilles » sont ainsi arrivés sur le marché, habilement homologués sous une autre appellation, mais tout aussi dévastateurs pour la biodiversité et les pollinisateurs.

Les néonicotinoïdes cachés : qu'est-ce que c'est ?

Deux nouveaux types d'insecticides ont ainsi vu le jour dans le courant des années 2010 pour traiter les cultures maraîchères, fruitières et céréalières : le sulfoxaflor, fabriqué et commercialisé par la multinationale américaine Dow Chemical sous les noms de Closer et Transform France, et le flupyradifurone, propriété du géant allemand Bayer, sous l'étiquette Sivanto.

Stratégiquement, les firmes ont défini elles-mêmes les catégories auxquelles devaient appartenir ces nouvelles substances (sulfoximines et buténolides), afin qu'elles ne soient pas considérées comme des néonicotinoïdes. Cette classification opportune pour l'agrochimie est contestée par des chercheurs indépendants qui estiment que le sulfoxaflor et la flupyradifurone devraient être considérés comme des néonicotinoïdes de quatrième génération.

Le coin du philosophe

Il n'y a rien de plus beau qu'une clé, tant qu'on ne
sait ce qu'elle ouvre

Nous comprenons toujours assez difficilement qu'il soit
nécessaire de mourir pour devenir immortel

La manière dont nous aimons ce que nous croyons être une
vérité a plus d'importance que la vérité même

Ils me font sourire ceux qui parlent sérieusement de
leur avenir. Leur avenir est dans la tombe

Maurice Maeterlinck

Extraits de croyances, légendes et dictons de la pluie et du beau temps

De sainte Béatrice la nuée assure six semaines mouillées
(13-02)

À la Sainte Cunégonde la terre redevient féconde (03-03)

Le temps de saint Gontran voit l'hirondelle arrivant
(28-03)

À la Saint Isidore, si le soleil dore, le blé sera haut
et chenu, mais le pommier sera nu (04-04)

Fleurs mellifères de saison

En février : perce-neige, crocus, hellébore, gui.

En mars : tussilage, ficaire, saule, buis, if,
prunellier, myrabolau, daphné, aubretia, aulne,
cognassier du Japon, érable, forsythia, orme, peuplier,
romarin, noisetier.

Remarques :

Le noisetier, dont la récolte du pollen des chatons
donne toujours le plus d'impulsions à la ponte en mars.

Le peuplier, dont les chatons sont intensément
butinés par les abeilles.

Les saules, dont environ une demi-douzaine d'espèces
fleurissent en mars-avril. Ils ne sont pas seulement
polinifères, mais aussi source de miel. Le plus connu
est le saule Marsault. Il y a aussi l'osier rouge,
l'osier des vanniers, puis plus tard le saule pleureur,
le saule argenté. Donc les saules fleurissent pendant 4
mois.

Le cornouiller, qui est visité pour son pollen

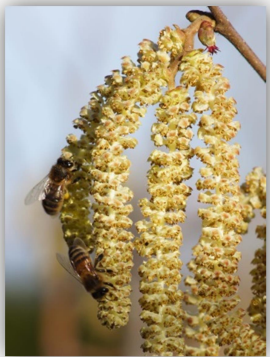
Cotisation pour 2022

Le relevé des comptes laisse apparaître que quelques
apiculteurs n'ont toujours pas versé leur cotisation
pour l'année 2022. Ils ne sont donc plus couverts par
l'assurance. Rappelons que le fait de détenir des ruches
pourrait vous entraîner dans des procédures judiciaires,
souvent lourdes, si une agression d'abeilles avait lieu
sur un tiers. De plus, vous recevez les revues de l'ASBL
et la splendide revue « Apiculture en Wallonie ».

Titulaire du compte : LA PLANCHE D'ENVOL ASBL FOSSES-
LA-VILLE.

Numéro de compte **BE09 3630 6387 6257**. En versant 30€
par membre, 35€ pour les couples et 35€ pour les membres
hors Belgique.

Le mot du Président



En ce début d'année 2022, permettez-moi de vous souhaiter, au nom du Conseil d'Administration de La Planche d'Envol, une année de joie, de paix et de bonheur parmi vos proches et vos abeilles. Que vos chères abeilles puissent se réveiller dans une nature accueillante et réaliser de splendides récoltes. C'est aussi avec la plus grande sympathie que nous vous souhaitons une excellente santé et toute une année en présentiel chaleureux.

In memoriam

Nous devons vous annoncer avec tristesse le décès de Monsieur André Bourguignon. Ancien apiculteur, très motivé et fort apprécié en notre section depuis de nombreuses années. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.



La fleur du mois Le forsythia Famille des oléacées

Aucun genre d'arbuste n'est aussi connu que celui du forsythia à la floraison fabuleuse.

Sa floraison spectaculaire en mars annonce le printemps. Un arbuste incontournable pour une haie fleurie qui peut atteindre 2 mètres de hauteur, d'autant qu'il ne pose aucune difficulté de culture.

Le type de sol frais sera de préférence riche en humus, calcaire, neutre ou acide. La multiplication en automne ou au printemps se fait par marcottage ou bouturage en prélevant des boutures de 30 cm sur de jeunes pousses et en les plantant aux deux tiers dans le sol en septembre. La taille sera sévère après floraison. Il faut le rajeunir et l'aérer en supprimant les plus vieilles branches.

